REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DU JURA



Henri AUGER

PREMIERE CIRCONSCRIPTION — LONS - SAINT-CLAUDE

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 4 MARS

Henri AUGER

47, ans, Professeur à Lons-le-Saunier, Militant syndical,

Membre du Secrétariat fédéral du P.C.F. auquel il a adhéré en 1945

Candidat du Parti Communiste Français
pour l'union populaire
et la victoire du programme commun

MADAME, MONSIEUR,

Je m'adresse à vous et sollicite votre suffrage comme candidat présenté par le Parti Communiste Français avec la conviction qu'en votant communiste, vous choisirez le moyen le plus sûr de changer votre vie, de la rendre plus belle et plus heureuse pour vous, vos enfants, votre famille.

En effet, **une** question précise est posée au pays : QUI gouvernera la France pendant les cinq prochaines années ?

● **est-ce que** ce sera la majorité sortante, qui n'a su résoudre aucun des grands problèmes de notre temps, qui a perpétué et aggravé l'injustice sociale, qui accepte que des millions de gens vivent encore dans la gêne ou le dénuement, qui a été éclaboussée par de multiples scandales ?

● **ou bien** est-ce que ce sera **une majorité nouvelle**, celle qui se présente à vous avec son PROGRAMME COMMUN détaillé, déjà diffusé dans des centaines de milliers de foyers ?

Voilà comment se présente la situation aujourd'hui ; les modifications éventuelles du rapport des forces dans la majorité sortante, le ralliement d'éléments nouveaux, « réformateurs » de toutes espèces **ne changeront rien** à l'orientation générale : l'exemple de M. DUHAMEL, « rallié » en 1969 est là pour le démontrer.

Le Parti Communiste Français a AGI pendant des années **pour** que ce programme commun voie le jour.

Aujourd'hui, il existe. Et son existence change les données de la vie politique française :

— s'il n'est pas ratifié, les partis qui le soutiennent, Parti Communiste Français, Parti Socialiste, Radicaux de Gauche continueront leur combat ensemble dans l'opposition.

— s'il est ratifié, ils l'appliqueront dans l'unité.

En votant communiste,

VOUS RATIFIEREZ le Programme Commun

Ce programme répond aux revendications **de toutes les catégories de travailleurs,** aux aspirations de l'immense majorité des Français. Et il élimine immédiatement l'extrême misère, la honte d'un grand pays comme le nôtre : par exemple, pas de salaire inférieur à 1000 F (base 72) pour 40 heures par semaine, pas de retraite inférieure à 800 F (quelle que soit la profession) à partir de 60 ans pour les hommes, 55 pour les femmes.

Il définit les moyens d'une politique nouvelle :

— parce qu'il LIMITE le pouvoir économique et politique que la grande banque et la grande industrie exercent sans partage sur notre pays (rappelons que le Président de la République, les membres des différents gouvernements, plus du tiers des députés de la majorité sortante sont **liés directement** à ces féodalités économiques) ;

— parce qu'il donne aux travailleurs des **droits nouveaux**, des **possibilités nouvelles** de participer activement à la gestion des entreprises, à la vie politique et économique du pays, afin de mieux défendre leurs intérêts.

En votant communiste, vous donnerez au Parti Communiste Français qui a toujours lutté avec les travailleurs, les MOYENS de poursuivre cette lutte en travaillant à l'application du programme commun.

Par ailleurs, vous mettrez en échec une loi électorale injuste qui n'a donné au Parti Communiste Français que 33 sièges avec 20 % des voix, tandis que l'UDR et les Giscardiens en ont eu 358 avec 43 % des voix.

Vous voterez communiste, parce que l'expérience du passé a prouvé qu'il n'y a pas de progrès social et national possible sans un parti communiste fort et équitablement représenté au Parlement.

VU : LES CANDIDATS



Jean PERNIER, suppléant

Jean PERNIER

*48 ans, Ouvrier diamantaire à Saint-Claude. Militant syndical, ancien Conseiller municipal de Saint-Claude
Membre du Comité fédéral du P.C.F. auquel il a adhéré en 1945*

ATTENTION !

Cette circulaire n'est pas un bulletin de vote.

POUR VOTER, prenez UN BULLETIN DE VOTE qui porte les noms de HENRI AUGER et de son suppléant JEAN PERNIER.

N'inscrivez rien sur ce bulletin.

Ne barrez aucun nom, ne faites aucun signe. Autrement votre bulletin serait nul.

Imprimpresse Lons-le-S.